



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 16 janvier 2017
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 1^{er} février au 30 avril 2017
6. **Finances municipales**

7. **Ressources humaines**

8. **Loisirs et bibliothèques**

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Arrêt obligatoire – Intersection 8^e Avenue et rue Saint-Gabriel et avenue Georges-Rainville
- 10.2 Aménagement d'une traverse piétonnière sur la 8^e Avenue
- 10.3 Arrêt obligatoire rue Pierre-Dionne
- 10.4 Arrêt obligatoire rue Germaine
- 10.5 Traverse piétonne sur la rue de Carillon
- 10.6 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la vitesse sur une section de la rue Jean-Talon, et d'installer des panneaux d'arrêt sur cette rue, à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne
- 10.7 Modification à la résolution n^o 2008-05-0245 relative au stationnement sur la place du Marché et dans le stationnement municipal P-19 les jours de marché public
- 10.8 Obligation de tourner à droite sur la rue Saint-Paul, à la sortie du site commercial situé face aux 235 à 243, rue Saint-Louis (Super C)

11. **Travaux publics**

— — — —

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
 - 13.1.1 DDM-2016-3846 9082-7551 Québec inc. (Dooly's) – Immeuble situé au 600, rue Pierre-Caisse
 - 13.1.2 DDM-2016-3861 Diane Brochu – Immeuble situé au 1027, rue Meunier
- 13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 13.2.1 PIIA-2016-3647 STA Architectes inc. – Immeuble situé au 63, boulevard Saint-Luc
 - 13.2.2 PIIA-2016-3868 Gabriel Lépine – Immeuble situé au 132, rue Richelieu
 - 13.2.3 PIIA-2016-3873 9321-3262 Québec inc. – Immeuble situé au 1055, boulevard du Séminaire Nord

13.2.4 PIIA-2016-3875 Construction Sylca / Stéphane Meunier – Immeuble situé aux 234-238, rue Richelieu

13.3 Étude et décision relatives à un projet de développement :

13.3.1 APD-2013-3001 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Prolongement des rues De Maupassant, Marquis et de Courbevoie et accès au futur parc nature

13.4 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme

13.4.1 MRU-2016-3863 – Zone H-2748 – 185, rue Courville

13.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1459

« Règlement modifiant le règlement n° 0657 relatif aux usages conditionnels, et ses amendements, dans le but de décréter un délai de validité d'une résolution acceptant une telle demande, à la suite de l'émission d'un permis ou d'un certificat »

13.5.2 Règlement n° 1488

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer six nouvelles zones du groupe habitation (H), à même une partie de la zone H-2735, située au nord de l'intersection des rues de la Fleur-de-Lys et Jean-Talon, et à même une partie de la zone A-2096, située entre la rue de la Fleur-de-Lys et les chemins Saint-André et de la Grande-Ligne :
 - les deux premières zones seront situées à la limite nord du site et abriteront des habitations trifamiliales. Les projets intégrés seront autorisés dans la future zone en bordure de la rue Jean-Talon;
 - la troisième zone, qui englobera l'îlot ceinturé par la rue projetée au nord du site ainsi que les terrains bordant cette dernière du côté sud du site, abritera des habitations unifamiliales jumelées;
 - la quatrième zone, qui longera les limites ouest et sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées;
 - la cinquième zone, située au centre du projet d'ensemble résidentiel, abritera des habitations unifamiliales jumelées;
 - la sixième zone, située du côté est de la rue projetée au sud du site, abritera des habitations unifamiliales isolées;
- créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-2735, et ce, sans modifier les usages et normes présentement en vigueur »

14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

15. **Avis de motion**

15.1 **Règlement n° 1428**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de pavage pour diverses rues, décrétant une dépense n'excédant pas 1 450 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.2 **Règlement n° 1533**

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but d'exiger des renseignements et des documents requis lors d'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal pour un usage sensible dans un corridor de bruit identifié à la section « F- Dispositions spéciales » de la grille des usages et normes »

15.3 **Règlement n° 1544**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction et d'aménagement de jeux d'eau au parc Pierre-Benoît, décrétant une dépense n'excédant pas 610 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.4 **Règlement n° 1545**

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé, afin de limiter à 30 km/h la vitesse aux abords des parcs De Courcelles, Georges-Tremblay et de La Sarre »

15.5 **Règlement n° 1554**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différents bâtiments municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 562 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. **Règlements**

16.1 **Règlement n° 1529**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1878, à même une partie de la zone C-1016, délimitée au nord par la rue Saint-Louis, à l'est par la rue Collin, au sud par la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

16.2 **Règlement n° 1530**

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Saint-Louis » et le « Secteur de P.I.I.A. : Artères commerciales », délimités au nord par la rue Saint-Louis, à l'est par la rue Collin, au sud par la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord;
- d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Artères commerciales », à un même le « Secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières », situé au sud du boulevard Saint-Luc, entre la rue Douglas et le boulevard de Normandie »

16.3 Règlement n° 1531

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation (H), à même une partie des zones P-1858 et C-1859, située au sud du boulevard Saint-Luc, entre la rue Douglas et le boulevard de Normandie, afin :
 - d'autoriser les classes « Multifamiliale », « Mixte » et « Collective », de 4 à 400 logements,
 - d'autoriser spécifiquement les classes C1 (Vente au détail), C2 (Services spécialisés et professionnels) et C3 (Restauration) du groupe commerce et service (C);
- d'assouplir les normes relatives au nombre de cases de stationnement pour les classes « Multifamiliale » et « Mixte », et d'interdire l'aménagement d'entrées charretières en bordure de la rue Prescott »

16.4 Règlement n° 1539

« Règlement modifiant le règlement no 0824 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée »

16.5 Règlement n° 1541

« Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement des règlements nos 416-000 et 428-000 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase, et des règlements nos 0034, 0035, 0036, 0037, 0038, 0376, 0485, 0508, 0518, 0541, 0560, 0570, 0581, 0686, 0690, 0722, 0727, 0752, 0805, 0828, 0853, 0868, 0873, 0876, 0921, 0925, 0950, 0951, 0952, 0953, 0955, 0959, 0992, 0993, 0994, 0995, 1006, 1013, 1020, 1023, 1025, 1060 et 1075 de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

16.6 Règlement n° 1542

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour définir des zones de stationnement régi par horodateur »

17. **Dépôt de documents au conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016 du comité exécutif

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période d'août 2016 à décembre 2016

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**